

Département de la Vendée
COMMUNE DE CHANVERRIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019

N° DEL-02-10-2019
FIXATION DES TARIFS 2020

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chanverrie dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Chanverrie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FRUCHET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 41
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2019
Nombre de présents ou représentés : 34

PRESENTS : Florence AUBINEAU, Loïc BILLAUD, Jacques BODIN, Florence BORDERON, Nadine BREMAND, Philippe BRIN, Loïc CHEVALIER, Bernard CLEON, Gérard DOUMENC, Bernard DROUET, Maxime DROUET, Jean-François FRUCHET, Elisabeth GUINAUDEAU, Isabelle GREFFIER, Gérard HÉRAULT, Marc JAULIN, Jean-Luc JOLY, Françoise LANDREAU, Lucie LEROUX, Chantal MANCEAU, Isabelle PASQUIER, Jean-Paul POIRIER, Myriam POIRIER, André RÉVEILLER, Nadine ROUTHIAU, Monique ROY, Olivier ROY, Béatrice SORIN, Alain SOULARD, Martine TAMA, Jean UZUREAU, Jean-Luc VINET.

POUVOIRS : Eliane LUCAS à Nadine ROUTHIAU
Jacqueline MAINDRON à Elisabeth GUINAUDEAU

ABSENT EXCUSE : Murielle ALAIN (arrivée au point IV).

ABSENTS : Florence BILLEAU, Patrice CHEVALIER, Romain HÉRAULT, Angela LETILLY, Auguste MERLET, Cécile PAVAGEAU.

SECRETARE : Jacques BODIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition en matière de tarifs pour l'exercice 2020 en ce qui concerne :

- la mise à disposition des salles
- le forfait de nettoyage
- le prêt de matériel
- les photocopies aux associations

TARIFS SALLES AUX PARTICULIERS

LA VERRIE		
SALLE HVM	Toutes utilisations	230 €
	Sépulture	60 €
ECV (Espace Coulée Verte)	Toutes utilisations	250 €
BRUYERES (Espace Coulée Verte)	Toutes utilisations	200 €
	Sépulture	60 €
GENETS (Espace Coulée Verte)	Toutes utilisations	100 €
	Sépulture	60 €
SALLE REUNION PAUL BOURGEOIS	Toutes utilisations	80 €
	Sépulture	60 €
CHAMBRETAUD		
SALLE POLYVALENTE	Toutes utilisations	200 €
	Sépulture	60 €
½ SALLE POLYVALENTE	Toutes utilisations	100 €
	Sépulture	60 €
SALLE COLLATION	Toutes utilisations	60 €
	Sépulture	60 €
BAR	Toutes utilisations	80 €
	Sépulture	60 €
ENSEMBLE BAR SALLE COLLATION	Toutes utilisations	140 €
	Sépulture	60 €

TARIFS SALLES ENTREPRISES

LA VERRIE		
SALLES DES NOUES Entreprises de la commune et hors commune	1 500 €	
HVM Entreprises de la commune	Réunion	150 €
	Autres utilisations	300 €
SALLE REUNION PAUL BOURGEOIS Entreprises de la commune	Réunion	100 €
	Autres utilisations	200 €
THEATRE Entreprises de la commune	Toutes utilisations	200 €
ECV (Espace Coulée Verte) Entreprises de la commune	Toutes utilisations	300 €
BRUYERES (Espace Coulée Verte) Entreprises de la commune	Réunion	100 €
	Autres utilisations	200 €
GENETS (Espace Coulée Verte) Entreprises de la Commune	Réunion	100 €
	Autres utilisations	200 €
CHAMBRETAUD		
SALLE POLYVALENTE Entreprises de la Commune	Réunion	100 €
	Autres utilisations	200 €
THEATRE Entreprises de la Commune	Toutes utilisations	100 €
SALLE COLLATION	Réunion	100 €
	Autres utilisations	200 €
BAR	Réunion	100 €
	Autres utilisations	200 €
ENSEMBLE BAR SALLE COLLATION Entreprises de la commune	Réunion	100 €
	Autres utilisations	200 €

CAUTIONS

LOCATION DE SALLES	500 €
LOCATION SONO OU VIDEO	300 €
LOCATION SONO ET VIDEO	600 €

TARIF FORFAIT NETTOYAGE

50 € de l'heure

TARIF PRET MATERIEL

	Associations, société, groupements, divers...		Particulier
	Sur la commune	Extérieurs	
Barrières de voirie (la barrière)	gratuit	1 €	2 €
Podium (la plaque)		2 €	
Gradin (l'élément)		20 €	
Panneau d'exposition (l'unité)		1 €	

AUTRES DIPOSITIONS

- En cas de réservations successives pour une même date (exemple : verre de l'amitié pour mariage suivi d'une autre réservation par une autre famille), le tarif plein s'applique aux deux manifestations
- Paiement de toute réservation de salle, en cas d'annulation moins d'un mois avant la date réservée
- Pour toute réservation de salle, aucune option ne sera préalablement enregistrée, y compris pour les associations
- Pour toute réservation de salle par les particuliers, une attestation d'assurance locative, avec indication de la date de location, du nom de la salle et de sa capacité sera demandée à la signature de la convention de location. Celle-ci devra être remise au plus tard 8 jours avant la manifestation
- Les salles ne sont pas mises à disposition pour les particuliers hors commune
- Pas de possibilité de réservation de salle à un particulier s'il n'a pas réglé les locations précédentes
- Déchets ménagers aux associations : facturé selon le coût de la levée
- Dégradations : les dégradations seront facturées au coût réel des réparations
- Pour les utilisations de matériel à l'extérieur, le Conseil Municipal donne délégation aux maires délégués pour accorder des dérogations
- Cas particuliers et toute autre demande : les tarifs et conditions seront étudiés par les maires délégués

TARIFS PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS

	A4		A3	
	Noir & Blanc	Couleur	Noir & Blanc	Couleur
Jusqu'à 500 copies	0.051 €	0.122 €	0.102 €	0.244 €
Au-delà de 500 copies	0.031 €	0.081 €	0.062 €	0.163 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 1 abstention et 1 contre :

➤ *Fixe les tarifs et les modalités pour 2020 tels qu'exposés ci-dessus.*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Suivent les signatures.

Le Maire,

#signature#

Jean-François FRUCHET